



Les éléments sélectionnés de
préoccupations au niveau de la qualité
des SCIM et implémentation (mise en
œuvre) de SCIM 2010 dans la région
CEDEAO

By Samba KANOUTE
ECOWAS COMMISSION

Addis Abeba 12 mai 2014

Contenu de la Présentation

1. Aperçu de la qualité dans le SCIM 2010 ;
2. Base juridique pour la Commission et ses Etats Membres: **Dispositions Institutionnelles** ;
3. Status of Implementation et les questions pertinentes ;
4. Challenges
5. Perspectives
6. Conclusions

1. Qualité des données: SCIM 2010

L'évaluation de la Qualité est importante pour la fiabilisation des données ;

La production d'indicateurs de qualité fait partie des recommandations révisées des Nations Unies (IMTS 2010) :

A. Amélioration de la qualité ;

B. Mesure de la qualité des SCIM ;

C. Comparabilité de données entre pays ;

D. Métadonnées sur les SCIM.

Qualité des données: SCIM 2010

❖ Amélioration de la qualité :

L'amélioration de la qualité des données des SCIM est un processus qui couvre toutes les étapes de production des statistiques.

❖ Métadonnées sur les SCIM :

Les métadonnées décrivent toutes informations utilisées pour décrire d'autres données.

==> l'Approche vers la qualité des données :

- Examen et évaluation de tous les aspects de l'élaboration des statistiques du commerce ;
- *En particulier, la portée, les marchandises déclarées, la valeur, la quantité, l'unité de quantité, le partenaire, ..., l'exhaustivité de l'enregistrement en douane.*

==> le Rapports de qualité :

- couvrant la gamme complète des processus et résultat statistiques,
- Il est recommandé que les rapports sur la qualité des SCIM soient établis ou mis à jour au moins tous les cinq ans ou plus fréquemment.
- Il est recommandé que les rapports sur la qualité soient établis sur la base d'un ensemble d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs des SCIM, ainsi que sur la base d'une liste de contrôle portant sur la collecte, le traitement et la diffusion de données

2. Dispositions institutionnelles

En matières de SCIM, la région fonde le processus d'élaboration sur la base des Règlements de l'UEMOA et de la CEDEAO qui sont mise à jour en fonction de l'évolution du Système internationale.

La principale source de données pour les SCIM, reste la source douanière même si certains pays font des effort d'élargissement de la source de couverture.

Malgré tout des préoccupations commencent à peser sur la qualité et la comparabilité des données et les deux Commissions (UEMAO et CEDEAO) sont en train de prendre les dispositions pour réviser les Règlements.

En particulier les informations sur la date d'enregistrement, le **mode de transport** et la nationalité du moyen de transport, les **régimes douaniers**, les **pays partenaires**, l'information sur les **quantités**, l'identification des entreprise, l'utilisation effective du TEC CEDEAO etc.

2. Dispositions institutionnelles

La réponse à certaines questions peuvent aider à trouver des solutions au
En matières de SCIM:

La variable existe-t-elle dans la DDU (DAU)?

**Si oui, Est-elle renseignée dans le SID ? (Sydonia, GcNet,
Sidam, Gaindé)**

Si oui, Est-elle extraite pour les SCIM ?

C'est la réponse à ces questions que démarre le processus de
qualification de la fiabilité des données au niveau régional.

En 2004 – 2005, la Commission a commis un cabinet de consultant (BNET) qui
a sillonné l'ensemble des 15 pays pour faire la situation de l'élaboration
des statistiques du commerce dans la région.

= > les résultat ont aboutit à la mise en place de la Décision A/DEC.12/01/06,
modifiant la Décision C/DEC.3/6/86 fixant les nouvelles modalités des SCIM des Etats
Membres de la CEDEAO;

= > Rappeler l'UEMOA a adopté aussi le REGLEMENT N°03/2004/CM/UEMOA fixant
les modalités d'élaboration des SCIM des Etats Membres.

2. Dispositions institutionnelles

Dans la conception de la Base Statistique Régionale de la CEDEAO:

- = > une note méthodologique de tous les indicateurs et variables a été mise en place comme note explicative et support informative de la base;
- = > **un outil commun de production des données (important).**

Pendant le processus APE : vers la mise en place d'une base conjointe de négociation AO-EU

- = > une note méthodologique permettant d'expliquer le contenu des informations de la base a été réalisée,
- = > les données des deux régions ont été comparées avant la mise en place de la base statistique conjointe de négociation.

NACE de la CEDEAO

- = > le chapitre premier décrit les indicateurs utilisés, les sources de données et éventuellement les estimations faites relative à la publication.

Les préoccupations majeures que la région doit adresser sont :

- = > l'exhaustivité et la couverture des donnée d'une part, et, la pratique du calcul des indices du commerce, d'autre part.

Qualité des données: SCIM 2010

❖ En conclusion sur l'amélioration de la qualité et sur les métadonnées sur les SCIM :

- Dans le cas de la CEDEAO, c'est avec le projet ECOSTAT, et sur les APE dans la phase de mise en place de la base statistique conjointe qu'il a fallu décrire les éléments composant la base statistique.
- Dans la NACE, un chapitre est régulièrement consacré à la description des différents indicateurs utilisés.
- **Nous essayons de nous rapprocher des recommandations malgré des préoccupations sur le traitement de certains variables.**

3. Statut d'implémentation de certaines variables

- **Recommandations SCIM 2010 : Sur Mode de transport : [DDU 25 (MOT à la frontière) et 26 (MOT intérieur)]**

- **Encouragement SCIM 2010 :**

- utiliser les principales catégories (1 chiffre) et, si les pays le souhaitent, les catégories détaillées (2 ou 3 chiffres) de la classification

- 1. Transport par air
- 2. Transport par eau
 - 2.1 Transport par mer
 - 2.2 Transport par voie navigable intérieure
- 3. Transport par voie terrestre
 - 3.1 Transport ferroviaire
 - 3.2 Transport routier
- 4. Non classé ailleurs
 - 4.1 Oléoducs et câbles
 - 4.1.1 Oléoducs
 - 4.1.2 Câbles
 - 4.2 Services postaux et services de messagerie
 - 4.3 Équipements mobiles
 - 4.4 Autres modes

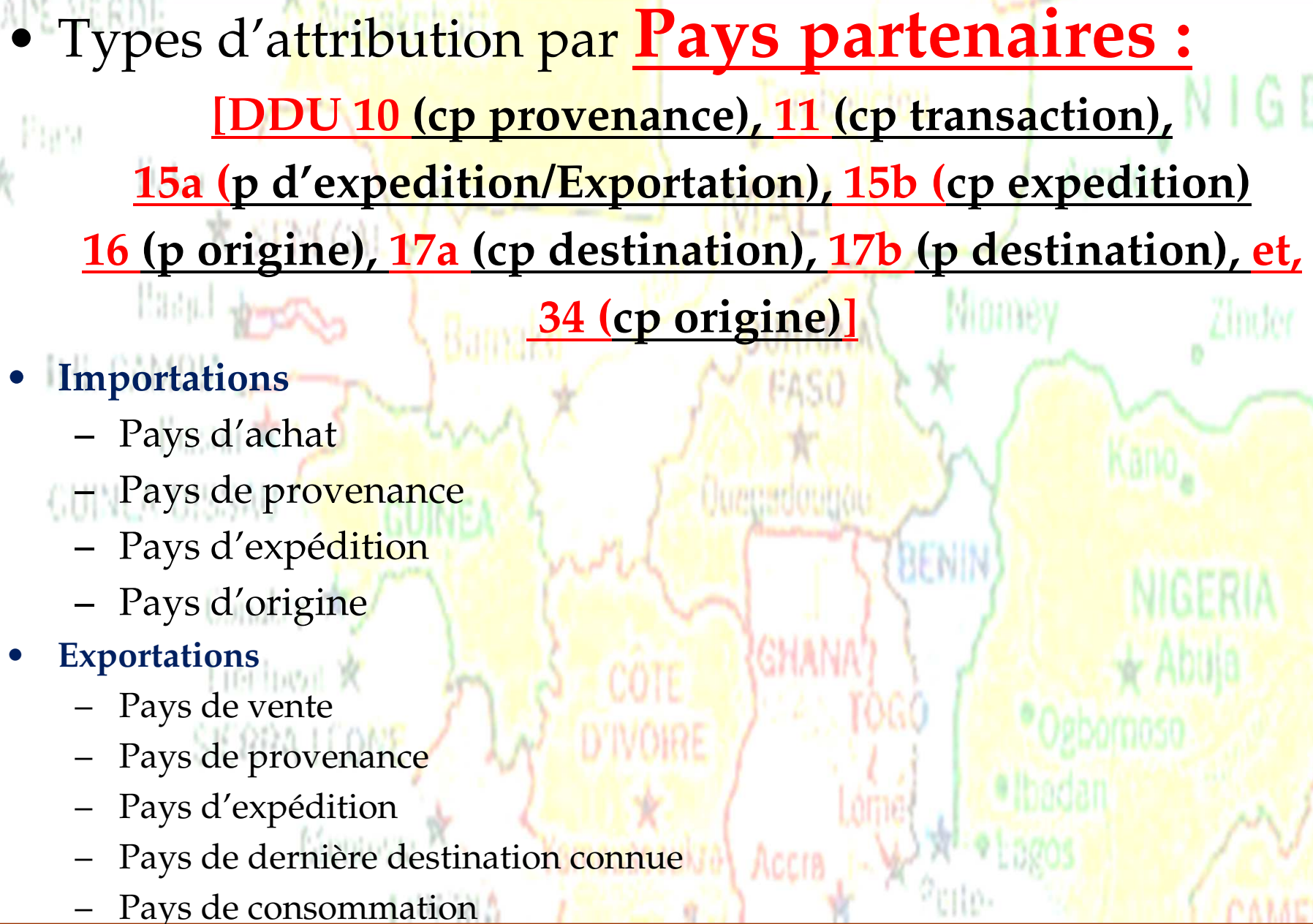
3. Statut d'implémentation de certaines variables

- Recommandations SCIM 2010 : **Sur les régimes douaniers : [DDU 37 (Etendu) et (additionel)]**
 - ❑ Le paragraphe 2.19 des SCIM 2010, recommande que les informations sur le régime douanier appliqué à des transactions individuelles etc.,
 - **Donc inclure les codes des procédures douanières en tant que nouvelle dimension de données pour les rapports internationaux :**
 - **Importance des informations sur les régimes douaniers appliqués à des transactions individuelles**
 - ❑ **L'harmonization des régimes douaniers en données pertinentes et comparables dans la region est un chantier en cours mais depends de la corrdination des activités des deux Commission (UEMOA et CEDEAO). Il est vrai que la region a eu un retard sur ce dossier essentiellement à cause des travaux sur le TEC CEDEAO et de ses mesures d'accompagnements.**
 - **Un essaie d'harmonization est en cours don't un extrait est montré dans le slide suivant :**

- **Extrait:** Codes régimes douaniers utilisés par la CEDEAO pour les statistiques du commerce international de marchandises.

REGIMES ET SOUS-REGIMES DOUANIERES ET STATISTIQUE					
1	2	3	4	5	6
EX	1	1000	000	Exportação definitiva: Regime comum	E100
EX	1	1000	005	Exportação definitiva: Abastecimento	E180
EX	1	1000	008	Exportação definitiva: Produtos nacionalizados	R700
EX	1	1900	000	Outros casos de exportação definitiva	E190
EX	2	2000	000	Exportação temporária: Regime comum	E800
EX	2	2200	000	Exportação temporária: Aperfeiçoamento Passivo (AP)	E805
EX	3	3000	000	Reexportação após dep. em armazéns reais, trânsito ou transbordo	R100
EX	3	3050	000	Reexportação após IT - Regime comum	R600
EX	3	3052	000	Reexportação após Aperfeiçoamento activo	R605
EX	3	3070	000	Reexportação após entrada para entreposto de armazenagem: Regime comum	R300
EX	3	3070	005	Reexportação após entrada para entreposto de armazenagem: Abastecimento	R380
EX	3	3071	000	Reexportação após entrada para entreposto industrial: Regime comum	R310
EX	3	3071	005	Reexportação após entrada para entreposto industrial: Abastecimento	R320
EX	3	3992	000	Reexportação em saída de zona franca comercial	R930
EX	3	3993	000	Reexportação em saída de zona franca industrial	R940

3. Statut d'implémentation de certaines variables

- Types d'attribution par **Pays partenaires :**
[DDU 10 (cp provenance), 11 (cp transaction),
15a (p d'expédition/Exportation), 15b (cp expédition)
16 (p origine), 17a (cp destination), 17b (p destination), et,
34 (cp origine)]
 - **Importations**
 - Pays d'achat
 - Pays de provenance
 - Pays d'expédition
 - Pays d'origine
 - **Exportations**
 - Pays de vente
 - Pays de provenance
 - Pays d'expédition
 - Pays de dernière destination connue
 - Pays de consommation
- 

3. Statut d'implémentation de certaines variables

- **Recommandations SCIM 2010 : Sur les pays partenaires**
 - ❑ Dans le cas des importations, enregistrer le pays d'origine; et dans le cas des exportations, enregistrer le pays de dernière destination connue.[6.25]
[Recommandation inchangée]
 - ❑ Il est recommandé que le pays de provenance soit enregistré pour les importations comme deuxième pays partenaire, à côté du pays d'origine.[6.26] [Recommandation actualisée]
 - ❑ Il est recommandé que le territoire économique des partenaires commerciaux soit la base sur laquelle sont établies les statistiques du commerce par pays partenaire [6.28].
 - ❑ **Selon les pays et fonction de la nature de l'extraction reçue de la douane, il arrive que des champs soient omises ce qui peut induire à une mauvaise imputation du pays partenaire.**

3. Statut d'implémentation de certaines variables

Recommandations des SCIM 2010 : Sur la bonne prise en charge de Quantités :

[DDU 41 (Qté de l'unité compl. Stat.)]

- ❑ Dans plusieurs pays, l'information relative au quantité complémentaire pose un réel problème. Il est recommandé aux pays de collecter ou estimer, valider et communiquer en unités de quantité standard et en poids net, les informations sur les quantités de toutes les transactions commerciales.
- ❑ il faut signaler que ce champ d'information est très souvent mal renseigné (malgré la sensibilisation au niveau de la collecte).

4. Challenges

- Cross border informal trade (Part of RSP2014-2018) ;
- Effectiveness of the Trade Indices Module and its use;
- Insufficient funding and inadequate institutional capacity ;
- Reconciliation studies and, cross-country comparability and bilateral data exchanges ;

5. Perspectives - Prospects

- **Political will** by the authorities in the Member States and the Region on the **RSP 2014-2018**,
- Commitment of ECOWAS Management and Officials to the Regional Integration Agenda,
- Cooperation among the regional institutions on the integration process,
- Support from West Africa's development partners including the European Union, World Bank, African Development Bank, AUC, UNSD and other multilateral Institutions.

6. Conclusions & Vote of Thanks

The successful of the **ECOWAS RSP 2014-2018** will require:

- The firm commitment of all stakeholders including policy makers in the Member States.
- ECOWAS Commission is firmly committed to the effective implementation of all activities assigned to it.

La Commission de la CEDEAO Tient à remercier la commission de l'UA, la DSNU et tous les acteurs qui ont continué de travailler sur l'amélioration et l'adaptation des SCIM dans le cadre de la mondialisation.

Elle tient en particulier à remercier le groupe d'expert qui a abattu un important travail dans le chantier de l'harmonisation.